

VOTRE
JOURNAL
HIVER 2024



**Attachez-la
avec
d'la
broche**

SYNDICATS DES
COLS BLEUS
REGROUPÉS DE MONTRÉAL

L'ANNÉE 2024 S'ANNONCE MOUVEMENTÉ
C'EST ENSEMBLE QUE NOUS DEVONS (RE)BÂTIR UN RÉEL SYNDICALISME
DE COMBAT POUR LES LUTTES À VENIR! SOYEZ PRÊTS.

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉSIDENT	4
VICE-PRÉSIDENT AUX RELATIONS DE TRAVAIL	6
VICE-PRÉSIDENTE SERVICE AUX MEMBRES	8
SECRÉTAIRE-ARCHIVISTE	10
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER	12
VOTRE COMITÉ DES ACCIDENTÉ(E)S DU TRAVAIL	16
VOTRE COMITÉ ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION	18
VOTRE COMITÉ ÉVALUATION, FORMATION ET PERFECTIONNEMENT	20
VOTRE CONSEIL D'OMBUDSMAN	22
VOTRE COMITÉ DU PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉ(E)S	24
VOTRE COMITÉ RÉGIMES DE RETRAITE, ASSURANCES ET PLANIFICATION	26
NOUVEAUX RETRAITÉ(E)S	28
VOTRE COMITÉ DE NÉGOCIATION	36
VOTRE COMITÉ RELATIONS HUMAINES ET SOLIDARITÉ	38



MOT DU PRÉSIDENT

JEAN-PIERRE LAUZON

le Conseil exécutif afin d'obtenir ce qui était juste pour nos membres.

Pendant plusieurs semaines, nos membres ont montré une solidarité extraordinaire et une détermination sans faille. C'est grâce à cette mobilisation exemplaire des membres de Westmount et de l'ensemble de notre structure syndicale que nous avons obtenu ses gains essentiels. Cette victoire nous rappelle que lorsque nous nous unissons autour d'un objectif commun, nous pouvons surmonter les obstacles les plus grands.

Cette expérience renforce ma conviction en faveur d'un syndicalisme combatif et engagé, où les membres sont au cœur de nos actions et de nos revendications. Nous sommes fermement déterminés à garantir que chaque voix compte, que chaque opinion soit écoutée. Ensemble, nous formons une force qui ne peut être ignorée, et nous continuerons à travailler afin de défendre vos droits et vos intérêts avec force et détermination.

D'autre part, j'ai fait du dossier du racisme et de la discrimination, qui touche l'ensemble de nos milieux de travail et tout particulièrement à Montréal-Nord, l'une de mes priorités. Notre objectif reste constant : chaque membre des Cols Bleus mérite d'être traité avec respect, dignité et intégrité, sans aucune forme de discrimination. Nous devons en faire plus, collectivement, afin d'atteindre cet objectif. Tout comme les employeurs qui doivent en faire plus afin d'assurer un milieu de travail sain pour tous nos membres ! Il faut arrêter les grandes annonces et passer à l'action!

Je reconnais également que notre Syndicat a du travail à faire dans ses rangs. Nous devons constamment améliorer notre fonctionnement, renforcer notre communication et assurer que chaque membre soit traité en toute égalité au sein de notre Syndicat. En tant que président, je m'engage à diriger ce processus de changement et à garantir que notre Syndicat continue de s'améliorer.

Nous avons d'ailleurs profité au dernier congrès du SCFP-Québec, de déposer une résolution pour



“
JE M'ENGAGE À DIRIGER CE PROCESSUS DE CHANGEMENT ET À GARANTIR QUE NOTRE SYNDICAT CONTINUE DE S'AMÉLIORER.

l'institution d'un comité ad hoc de lutte contre le racisme dont le mandat est de développer un plan d'action québécois visant la réalisation de la stratégie de lutte contre le racisme. Cette résolution a d'ailleurs été adoptée à l'unanimité.

Alors que nous progressons dans l'année, nous nous préparons à aborder un autre défi crucial : le renouvellement de la convention collective de Montréal. Le comité de Négociation a déjà débuté son travail et vous serez consultés dans le courant des prochains mois afin de connaître et d'identifier vos priorités. Lorsque j'analyse la conjoncture actuelle, tout porte à croire que cette négociation s'annonce difficile. Tenons-le pour dit, la Ville de Montréal n'est certainement pas l'employeur de choix qu'elle prétend être! C'est toutefois avec la même détermination qui m'a portée jusqu'ici que je m'engage à défendre vos droits, mais surtout à porter vos intérêts afin que votre contribution inestimable soit reconnue à sa juste valeur! Comme je l'ai promis, je ferai en sorte que tous les métiers ne soient pas oubliés dans cette négociation. Nous sommes conscients de l'importance de cette négociation pour l'ensemble de notre Syndicat et nous sommes prêts à faire tout ce qu'il faut pour obtenir le résultat escompté.

En conclusion, je tiens à vous remercier, chers membres, de m'avoir confié le rôle de président de notre Syndicat. Ensemble, nous avons déjà accompli tant de choses et je suis convaincu que notre potentiel est illimité. En avançant avec conviction, en maintenant notre engagement envers un syndicalisme de combat et en continuant à œuvrer pour la justice sociale, nous façonnerons un avenir meilleur pour tous les Cols bleus.

Solidairement,
Jean-Pierre Lauzon
Président

VICE-PRÉSIDENT AUX RELATIONS DE TRAVAIL

FRANÇOIS LAFLAMME

“

L'ÉQUITÉ SALARIALE EST UN
DROIT INALIÉNABLE QUI NE DOIT
FAIRE L'OBJET D'AUCUNE EXCEP-
TION



L'ÉQUITÉ SALARIALE : UNE NÉCESSITÉ INCONTESTABLE



Il est crucial de noter que cette décision a des conséquences financières substantielles pour la Ville de Montréal, illustrant de manière frappante que l'équité salariale est un droit intouchable et fondamental. En tant que membre du comité d'évaluation en 2017 du syndicat, j'ai été intimement impliqué dans cette cause, défendant avec ferveur les droits des travailleurs et des travailleuses de la restauration. Notre détermination a joué un rôle clé dans la mise en lumière de l'importance de l'équité salariale, un principe qui ne doit pas être sujet à des négociations. Tous les travailleurs, peu importe leur sexe, méritent un salaire équitable pour un travail égal.

L'équité salariale ne se résume pas seulement à une question légale, c'est aussi une question de justice fondamentale. Elle a pour objectif de garantir que les travailleurs et les travailleuses ne soient pas victimes de discrimination fondée sur leur sexe. Les actions récentes de la Ville de Montréal soulignent à quel point il est essentiel de rester vigilants et de défendre les droits des travailleurs en matière d'équité salariale.

La décision de la Cour supérieure du Québec devrait servir de rappel à tous les employeurs : l'équité salariale est un droit inaliénable qui ne doit faire l'objet d'aucune exception. Elle renforce l'idée que l'égalité des sexes sur le lieu de travail est une priorité et que la justice doit prévaloir.

J'espère sincèrement que cette décision encouragera une sensibilisation accrue sur l'importance de l'équité salariale et incitera les employeurs à respecter pleinement les droits des travailleurs, plutôt que de chercher à les contourner.

Montréal, le 23 octobre 2023 - En tant que vice-président du syndicat, je tiens à souligner la récente décision de la Cour supérieure du Québec, qui a rejeté le pourvoi judiciaire déposé par la Ville de Montréal le 18 octobre dernier. Cette décision a un impact majeur, mettant en avant le fait que l'équité salariale ne se négocie pas, elle s'applique. De plus, cette décision pourrait coûter plusieurs millions de dollars à la Ville de Montréal.

La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) avait déclaré précédemment que les étudiants en restauration à prédominance féminine méritaient l'équité salariale, un droit fondamental pour garantir l'égalité des sexes sur le lieu de travail. Cette décision de la Cour supérieure souligne l'importance de respecter les droits des travailleurs et des travailleuses, en particulier ceux et celles qui travaillent dans des domaines où la prédominance féminine est manifeste.

VICE-PRÉSIDENTE SERVICE AUX MEMBRES

SONIA GOSSELIN

Consœurs et confrères

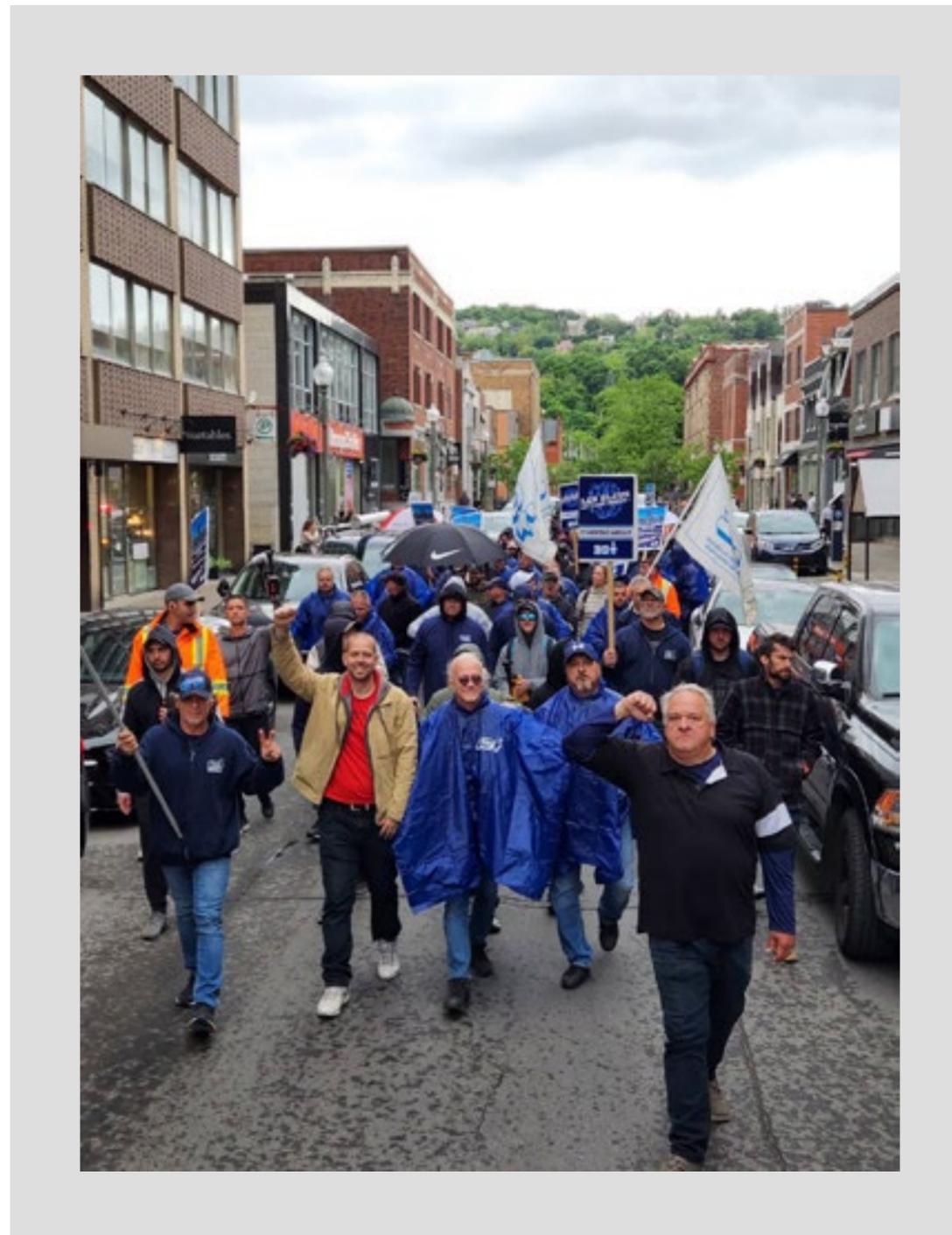
Déjà sept mois se sont écoulés depuis l'élection générale. Je tiens à vous remercier une fois de plus pour votre confiance. Le mois de septembre a été à nouveau, un mois d'élection pour élire le nouveau Vice-président des relations de travail qui est venu compléter notre équipe. Deux candidats de qualité avaient manifesté leur intérêt. Félicitations à monsieur François Laflamme qui est maintenant en poste sur ce titre et merci à monsieur Guy Lagacé pour l'implication d'autant plus qu'il poursuivra son mandat avec nous au comité de Négociations comme joueur important dans notre structure. Merci à vous tous de vous êtes déplacés.

Je ne peux m'empêcher de souligner le travail de Marilou Lamoureux durant les dernières années dans le poste que j'occupe présentement dans la structure syndicale; elle nous a quitté pour de nouveaux défis, mais elle a su faire une transition de qualité, et je la remercie grandement, et lui souhaite bonne chance pour la suite.

Dès notre arrivée en place, nous n'avons pas chômé. En tant que nouvelle équipe en poste, nous avons de nombreux défis qui nous attendaient. Le travail d'équipe est une priorité pour nous et chaque jour nous nous assurons que tous travaillent ensemble, pour notre bien-être collectif. Le nombre de personnes qui ont donné leur nom pour l'un ou l'autre des comités ou conseils me prouve que l'intérêt pour notre Syndicat se renouvelle. Vous avez été nombreux à démontrer que vous souhaitez du changement, et le changement commence par vous, par nous et c'est finalement ensemble que nous pouvons avancer.

Notre équipe au comité de Négociations travaille fort. Nous avons des conventions qui se sont signées dans les derniers mois dont la Ville de Baie-d'Urfé avec de nombreux gains : félicitations à l'équipe des négociations qui a effectué un travail colossal! D'autres sont presque finalisées et d'autres, comme celle de la Ville de Montréal, sont en mode « préparation ». Pour notre bien-être commun, nous nous devons d'être solidaires les uns avec les autres car c'est ensemble que nous sommes plus forts. Nous l'avons vu dans le cas de la Ville de Westmount, cela donne une idée de notre force collective comme Syndicat des Cols bleus regroupés de Montréal lorsque nous sommes solidaires!

Également, en raison des nombreuses conventions collectives, des différents arrondissements de Montréal avec leurs 17 points propres à chacun, je vous invite à communiquer avec le comité Ser-



C'EST VOUS, C'EST NOUS

“

LE CHANGEMENT COMMENCE PAR VOUS,
PAR NOUS, ET C'EST FINALEMENT
ENSEMBLE QUE NOUS POUVONS AVANCER.

vice-conseil si vous avez des questions. Ils sont présents chaque jour pour répondre à vos questions que cela soit pour les conventions, les 17 points, d'assister les délégués dans les dépôts de griefs, aider les membres pour leurs demandes en assurance-salaire, les questions d'ordre générales et même à titre de commissaire à l'assermentation!

Dans les comités faisant partie de la structure syndicale, nous avons bien entendu le comité de Griefs, composé de sept agents, le comité des Revendications des accidentés du travail, le comité Régimes de retraite, le comité Promotion protection et maintien de l'emploi, le comité Communication, le comité Évaluation, ainsi que le comité Santé et sécurité.

Sans oublier le comité Programme d'aide aux employés et le comité Équité diversité, inclusion. Les personnes qui composent ces comités travaillent fort, dans des conditions particulièrement difficiles. La société d'aujourd'hui, avec la montée en flèche du coût de la vie, les difficultés de la conciliation travail/famille, le manque de reconnaissance et d'empathie de certains employeurs, les médias sociaux avec ses forces et ses faiblesses, et pour d'autres raisons autant personnelles que professionnelles, font en sorte que la détresse est présente.

Nous tentons d'aider à mettre en place un système qui fonctionne pour aider à faire avancer les différents dossiers qui nous sont apportés, malheureusement, encore aujourd'hui, et ce, malgré toutes les campagnes de sensibilisation, beaucoup de gestionnaires et de personnes ne sont pas conscients de la gravité du problème et des répercussions. Je vous encourage fortement de continuer à venir nous voir pour dénoncer avec le comité EDI et aussi venir en parler avec le PAE. C'est tous ensemble nous pourrions contribuer à faire changer les choses!

Depuis le 27 novembre, les membres du comité Relations humaines Stéphane Brodeur et Frederic Charest, avec l'aide de Cols bleus et de bénévoles, ont travaillé fort afin de permettre que notre 34^e édition des paniers de Noël soit une réussite! La distribution de plus de 400 paniers de Noël pour des familles dans le besoin a eu lieu le samedi 16 décembre 2023. Merci à toutes et tous de votre implication.

Sonia Gosselin

Vice-présidente des services aux membres.

SECRÉTAIRE- ARCHIVISTE

GUILLAUME DUPONT-CROTEAU



Consœurs, confrères,

Ces premiers mois ont été extrêmement enrichissant mais également extrêmement fort en apprentissage pour nous permettre de paver le futur du Syndicat des Cols bleus regroupés de Montréal.

Notre volonté collective est de s'inspirer et de respecter notre passé, afin de rebâtir les fondations d'un réel syndicalisme de combat pour améliorer les conditions de l'ensemble de la classe ouvrière.

Comme vous pouvez le constater, nous avons déjà débuté certains changements majeurs pour permettre une meilleure participation active aux assemblées du Syndicat :

- L'optimisation de l'ordre du jour pour considérablement réduire les lourdeurs et s'assurer de traiter en profondeur les points importants qui touchent notre quotidien;
- Le service de gardiennage est non seulement de retour mais nous l'avons bonifié en effectuant l'embauche ponctuelle d'éducatrices spécialisées pour permettre une conciliation vie syndicale-famille;
- La volonté de redonner le réel pouvoir décisionnel aux membres considérant que l'assemblée est souveraine.

En ce qui concerne nos moyens de communication, nous avons entamé une campagne massive de mise-à-jour de notre base de données des adresses électroniques puisqu'en 2024, nous communiquerons directement et rapidement, avec vous l'informations pertinentes et cruciales. Ce n'est que le début, nous effectuerons un changement radical dans notre façon de vulgariser l'information!

Nous procéderons également, dans les prochains mois, en collaboration avec le comité Communication, Sensibilisation et Mobilisation, à une refonte totale et complète du site Internet du Syndicat pour le rendre agréable d'utilisation et qu'il devienne un point névralgique en termes d'implication syndicale.

Je souhaite vous assurer que ce n'est que le début de nos innovations en ce qui trait à notre vie syndicale, nos moyens de communication et de mobilisation! La modernisation de notre image de marque est le commencement d'un long processus pour remettre notre grand Syndicat à l'avant-plan des luttes ouvrières.

Dernièrement, je me dois de souligner le travail acharné de l'ensemble des dirigeants-tes, des directeurs-trices, des déléguées-ées et des membres de comités et de conseils pour rebâtir le lien de confiance et la mobilisation de nos membres face à l'ensemble de nos luttes à venir.

C'est ensemble que nous allons pouvoir redémarrer le train du syndicalisme de combat au sein de notre section locale!

Guillaume Dupont Croteau

Secrétaire archiviste

SECRÉTAIRE- TRÉSORIER

SIMON ST-ONGE

Bonjour à toutes et tous,

Petit retour sur l'élection du 4 mai dernier. Je vous remercie de la confiance que vous avez décidé de me donner dans ce grand défi à relever. Ce grand défi est de comprendre, analyser et trouver la ou les meilleure(s) solution(s) sur les enjeux qui nous touchent. Nous cherchons continuellement à améliorer le fonctionnement de notre Syndicat avec des stratégies de travail ou bien d'avoir les outils nécessaires pour vous donner ce que vous méritez. Je vous le dis, chaque jour est un défi en soi.

Depuis le début du mandat, le premier but était de prendre le contrôle, de voir les priorités et le fonctionnement. L'un des premiers changements a été la mise en place du portail syndical qui remplace notre gestion syndicale qui datait de plus de 20 ans. Avec un logiciel aussi vieux, les risques étaient trop importants de le garder en opération encore plus longtemps. Le nouveau portail n'est pas parfait, mais nous permet d'être évolutifs dans le temps. Les dossiers sont nombreux : la gestion de la comptabilité ne serait pas possible sans l'équipe interne en place, les employé(e)s de bureau. Un grand merci à eux de permettre à ce grand Syndicat de fonctionner malgré l'ampleur de la tâche qui se trouve devant nous tous les jours

En septembre, je vous présentais les états financiers audités des années 2020 et 2021, puis en décembre, ceux de l'année 2022, ce qui mettra fin au retard important des dernières années, qui a généré un grand chantier dans la comptabilité.

En ce qui a trait au dossier de l'assurance, nous sommes à la croisée des chemins, pour la convention Montréal. La dernière baisse de la cotisation de la part de l'employeur est prévue le 1er janvier 2024, pour se situer à 1,85 % de la masse salariale, ce qui se traduit à une baisse d'environ 1,5 millions de dollars. Une implication de votre part peut faire la différence. Une consultation sera faite en 2024, pour vous demander ce que vous êtes prêt à faire comme changement. Ceci touche l'ensemble des membres qui sont assurés avec nous, le Syndicat qui vous appartient !

Les Statuts et règlements stipulent que le comité de Régime de retraite soit impliqué de façon importante et il le sera par la mise en place d'une stratégie de gouvernance qui sera créée pour le fonds d'assurance. Qu'est-ce qu'une gouvernance ? C'est l'ensemble des règles qui régissent le fonds et qui va siéger sur le conseil d'administration concernant toute la réglementation ; comment les plaintes seront traitées, comment les décisions ou changements vous seront proposés ou présentés. Pour effectuer tout ceci, ça prend du temps pour bien faire les choses. L'année 2024 sera une année importante pour le dossier d'assurance.

Merci à toutes et tous !

**Invitation à un webinaire réservé aux
employés municipaux de Montréal**

Épargner de façon éclairée



C'est un rendez-vous!

Le jeudi 16 mars de 12 h à 12 h 45

Inscrivez-vous au DesjardinsMunicipal.com/conferences/epargner. Le webinaire sera rendu disponible en écoute différée pour les cols bleus inscrits.

Mettre de l'argent de côté peut parfois nous paraître irréaliste. Certains événements de vie peuvent affecter nos finances, nous pousser à revoir notre budget et à ne pas laisser place à l'épargne. Peut-être en raison de changements liés à notre rythme de vie, à la montée de l'inflation, ou même en vue de projets à réaliser.

Épargner en ayant un objectif précis et une compréhension claire des différents régimes enregistrés peut vous aider à mettre en place la stratégie la plus fructueuse pour vous.

Avec les rendements composés, un investissement que vous jugez peut-être non considérable peut fructifier et vous permettre de réaliser vos projets ou vos rêves de retraite.

Ce webinaire a pour but de vous aider à mieux comprendre les différentes stratégies d'épargnes en lien avec les régimes de retraite des employés municipaux de Montréal. Nous démystifierons le REER, le CELI, le CELIAPP et les stratégies complémentaires en plus d'illustrer, à l'aide de simulations, les impacts que vos économies investies pourraient avoir!

Lors de cette rencontre, vous en apprendrez davantage sur :

- Les étapes pour épargner en connaissance de cause
- L'utilisation des différents régimes enregistrés
- Les stratégies à considérer pour les employés municipaux de Montréal en lien avec leur régime de retraite

**Prenez un rendez-vous avec un
conseiller et laissez-nous vous
accompagner.**

DesjardinsMunicipal.com | 514 526.4971

VOTRE COMITÉ DES ACCIDENTÉ(E)S DU TRAVAIL

Bonjour à toutes et tous,

Nous profitons encore de l'occasion pour vous informer de la procédure à suivre lors d'un accident de travail. Lors d'un accident, le travailleur doit aviser immédiatement son contremaître, même si cela est bénin. Par la suite, vous devez remplir un document qui s'intitule : Déclaration de fait accidentel et signer le document seulement si c'est la bonne version et demander une copie, c'est votre droit. Ce document n'est pas à confondre avec la réclamation du travailleur.

Ensuite, vous devez consulter un médecin dans un délai très court, soit le jour même ou le lendemain. De plus, si vous avez un médecin de famille, il pourra assurer le suivi du dossier avec vous. Si toutefois l'accident nécessite un transport à l'hôpital (ambulance), les coûts seront remboursés par l'employeur. Vous avez aussi le droit de choisir le médecin de votre choix, qui assurera le suivi de votre dossier. La première consultation doit être faite rapidement auprès de celui-ci qui doit vous remettre une attestation médicale de la CNESST sur laquelle vous devez vous assurer qu'il y est écrit un diagnostic par exemple : entorse, fracture, coupure, etc. Il est important, par la suite, de produire une réclamation du travailleur, même si l'accident est bénin et qu'il n'y a pas prescription d'arrêt de travail.

Vous pouvez communiquer avec un membre du comité qui se fera un plaisir de vous accompagner dans votre démarche, et ce, tout au long de votre dossier. D'ailleurs, vous pouvez également visiter le site officiel de la CNESST pour faire votre réclamation. Pour les réclamations en relation avec le harcèlement au travail, veuillez communiquer avec le comité avant de déposer vos réclamations à la CNESST. Ceci pourra vous éviter beaucoup de problèmes. Merci et faites attention à vous!

Votre comité des accidenté(e)s du travail,

Ian Choquette
Réginald Legros
Dany Baribeau
Martin Palinski
Guylaine St-Onge



**MAIS SURTOUT
CONSULTER VOTRE COMITÉ
DE REVENDICATION
DES ACCIDENTÉS
514 384-7730**

ÉTAPES LORS D'UN ACCIDENT DE TRAVAIL



VOTRE COMITÉ ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION

L'environnement de travail dans lequel nous évoluons a une incidence directe sur notre santé mentale. Il va de soi que lorsque le milieu de travail est malsain, les répercussions se font sentir dans toutes les sphères de nos vies. C'est d'ailleurs un droit que possède tous les travailleurs et travailleuses du Québec que celui d'œuvrer dans un milieu de travail sain exempt de harcèlement psychologique ou sexuel. Dans cette optique, il est important de contribuer positivement à notre milieu de travail quotidiennement. Le tout peut se mettre en application en entretenant des relations professionnelles harmonieuses et respectueuses avec nos confrères et consœurs. L'acceptation de son prochain et le fait de favoriser le dialogue peuvent aussi contribuer grandement à l'harmonie au travail. Il est donc de notre devoir individuel de collaborer et d'offrir la meilleure version de soi dans l'exercice de nos fonctions professionnelles. Au quotidien, l'entraide, la tolérance et la solidarité sont de bons exemples de comportement à préconiser pour parvenir à assurer cet équilibre. Ultimement, l'employeur est aussi dans L'OBLIGATION d'offrir ces environnements de travail sain. Au besoin, ce dernier se doit impérativement d'intervenir afin de rétablir cet équilibre lors de situation litigieuse (voir site CNESST).

Je me permets de mettre l'accent sur l'importance de la prévention et de la formation en milieu de travail. Il est évident que certains outils et des ressources doivent être mis à votre disposition afin de changer les mentalités. Par l'éducation, on contribue à éradiquer voire minimiser les comportements problématiques reliées au harcèlement

ou toute autre forme de discrimination dans certaines cultures organisationnelles. Certes, dans un monde idéal, tous les employés pourraient bénéficier de ces formations, mais hélas, l'accessibilité de celles-ci demeure précaire. Malgré toute la bonne foi du monde, certains obstacles comme les coûts reliés ainsi que la pénurie des ressources, viennent ajouter un degré de complexité dans l'atteinte des objectifs en matière d'équité, diversité et inclusion. Et pourtant, un employé bien outillé et informé en vaut 10 ! Soyons solidaires et unis, confrères et consœurs. Restons conscients que malgré nos différences, c'est ensemble que Les bleus le font mieux. Ensemble, tout est possible!

Pour toutes questions, précisions ou plaintes, la porte de notre bureau est toujours ouverte et le comité EDI reste disponible pour vous !

Votre comité Équité, diversité et inclusion,

Éric Boivin
Nathalie Simard
Véronique Roberge



**L'ENVIRONNEMENT
DE TRAVAIL DANS
LEQUEL NOUS
ÉVOLUONS A UNE
INCIDENCE DIREC-
TE SUR NOTRE
SANTÉ MENTALE.**

VOTRE COMITÉ ÉVALUATION, FORMATION ET PERFECTIONNEMENT

IL NE FAUT JAMAIS DÉSESPÉRER!
LES DOSSIERS SONT LONGS, CER-
TES, VOIRE TRÈS LONGS À RÉ-
GLER, MAIS LE COMITÉ REDOUBLE
D'EFFORTS AFIN D'ALLER CHER-
CHER LE MAXIMUM POUR LES
MEMBRES.

Voici le récit d'un exemple « type » de dossier dont le comité syndical a eu à traiter et qui s'est soldé par un succès, mais surtout par une entente dont personne ne croyait possible! En effet, les électrotechnicien(e)s de l'Espace pour la vie étaient au groupe de fonction 19 et après beaucoup de négociations, le groupe 22 leur a été accordé.

Mais, ce n'est pas tout, le 1er décembre 2020, la Ville avait annoncé qu'elle modifierait la fonction de préposé au service (Planétarium Dow) 226 (601860) en plus de changer le titre pour électrotechnicien(e) - Espace pour la vie. Le descriptif a été déposé aux alentours du 18 mars 2021.

À la suite de ce dépôt, le comité syndical a démarré le processus d'enquête afin de valider la prétention de la Ville, ainsi que de permettre une mise à jour réelle de la fonction afin que le descriptif reflète bien les tâches effectuées et plusieurs rencontres avec les membres ont été organisées pour procéder à la collecte d'informations.

À la suite de l'enquête le 9 juin 2021, le Syndicat a demandé à la Ville de modifier le descriptif et les deux parties se sont entendues pour signer le descriptif le 9 décembre 2021; six (6) mois à la suite de la remise de l'enquête syndicale... c'est inacceptable! Ensuite, le 3 février 2022, les parties ont dévoilé leurs évaluations respectives : la Ville a évalué les employés au groupe de fonction 20, tandis que le Syndicat au groupe 26.

Les parties ne se sont pas entendues et un litige a été déclaré le 16 mars 2022. Ensuite, les parties ont tenté un effort ultime, mais la rémunération a refusé d'accepter que les nouvelles tâches impactent le descriptif. Donc, les parties se sont retrouvées en arbitrage. Cet arbitrage était prévu pour le 10 mai 2023, mais durant le processus de préparation de celui-ci, l'inimaginable nous a frappés de plein fouet; Un membre nous a téléphoné en prétextant être le porte-parole de ses confrères et nous somma d'accepter l'offre de la Ville telle quelle sous prétexte que lui et ses confrères ne voulaient pas paver la voie aux autres Cols bleus.

Jamais dans notre carrière syndicale, les membres du comité avaient entendu de telles aberrations. Le travail de préparation a donc continué bon train malgré tout. Le matin de l'arbitrage, la Ville nous accorda le groupe de rangement 22. Le Syndicat a demandé un accord permettant d'enclencher le processus de réévaluation lorsque l'échelle salariale le permettra. La rémunération a accepté l'offre.

“

**IL EST PRIMORDIAL DE NE
JAMAIS REFUSER D'EFFEC-
TUER UNE CORVÉE DEMAN-
DÉE.**

En conclusion : il ne faut jamais désespérer! Les dossiers sont longs, certes, voire très longs à régler, mais le comité redouble d'efforts afin d'aller chercher le maximum pour les membres.

Petit rappel :

Procédure où votre gestionnaire vous contraint à effectuer une tâche qui n'est pas incluse au descriptif. Premièrement, il est primordial de ne jamais refuser d'effectuer une corvée demandée. Le premier geste à poser est de consulter le délégué pour vérifier s'il s'agit d'assignation ou d'évaluation, dans le cas de l'assignation, un grief devra être déposé en vertu de l'article 14.10 de la convention collective et vous devrez être rémunéré dans la bonne fonction. Dans le cas d'une évaluation, une procédure de réévaluation débutera en accordance avec l'article 14.04 de la convention collective et une enquête sera enclenchée par le comité. Il est très important de colliger l'information ex : les bons de travail, cartes de temps, photos, vidéos, cahier de formation ou cartes de compétence, etc., afin de nous permettre de faire une investigation précise et de pouvoir argumenter au comité conjoint et de ne laisser aucune chance à l'employeur de vous mépriser.

La meilleure façon de nous aider est de connaître votre descriptif et d'aviser le comité le plus rapidement possible! Accepter de faire une tâche qui n'est pas incluse au descriptif et de ne pas le dénoncer c'est d'accepter que quelqu'un s'enrichisse sur notre dos!

Votre comité évaluation, formation et perfectionnement,

Lise Ouellette
Éric Perreault
Valério Santella

VOTRE CONSEIL D'OMBUDSMAN

Bonjour à toutes et tous !

La saison « chaude » se termine, nous voilà à ressortir les pantalons et les manteaux. En espérant que vous avez su en profiter et recharger à plein vos batteries.

Plusieurs personnes nous demandent : « c'est quoi ça l'ombudsman? Ça fait quoi ? »

Tel que vous pouvez lire dans les Statuts et règlements du 301, les membres du conseil d'ombudsman :

- Sont dédiés à la protection des droits et privilèges des membres du Syndicat;
- Aident à résoudre les plaintes le plus efficacement possible en poursuivant ce qui est juste, respectent la confidentialité de toutes personnes qui les consultent et agissent de manière impartiale et indépendante;
- Interviennent de manière informelle pour faciliter la résolution des plaintes par la médiation, la négociation ou encore en faisant une navette de communication entre les parties;
- Mènent des enquêtes formelles pour déterminer si une plainte est fondée et formulent des recommandations pour corriger la situation;
- Facilitent la résolution des plaintes en fournissant des conseils, en référant les plaignants aux bonnes ressources et en examinant des solutions possibles;
- Examinent les plaintes pour identifier des tendances et formuler des recommandations pour adresser des problèmes systémiques et contribuent à l'amélioration des politiques et des pratiques du Syndicat;
- Peuvent, s'ils le jugent à propos, recommander au Conseil syndical la mise sur pied de la procédure régissant un procès syndical;
- Avisent par écrit les parties impliquées de sa recommandation au Conseil syndical ainsi que la décision de celui-ci;
- Peuvent, au besoin, requérir la coopération du SCFP lors d'une enquête;
- Font rapport de leurs activités à l'assemblée générale annuelle.

“ C'EST QUOI ÇA L'OMBUDSMAN? ÇA FAIT QUOI ?

En résumé, si vous êtes insatisfaits d'un membre de la structure syndicale, vous nous demandez un formulaire de plainte que vous remplissez, nous accusons réception de votre document et de là, s'ensuivra une enquête. S'il le faut, nous vous rencontrerons pour avoir de plus amples explications et informations, nous irons rencontrer des témoins, nous ferons sortir des procès-verbaux, etc. Il se peut que ce processus prenne quelques semaines, mais il est autant probable que ce soit plutôt quelques mois. Nous ne négligeons pas les détails. Nous ne prenons pas notre mandat à la légère.

Le conseil d'Ombudsman, après avoir été quelque peu bâillonné, se retrouve plus actif que jamais.

Plusieurs plaintes sont entrées et même si plusieurs ont été réglées, plusieurs restent en suspens selon la nature ou leur gravité. Si vous devez faire une plainte, svp, soyez le plus précis possible avec des dates, des témoins, des photos, etc., dans le but de faciliter notre travail. C'est un peu comme lorsque vous remplissez un grief, imaginez-vous que dans un certain nombre de jours, il se pourrait que vous ayez oublié des détails. Donnez-nous le plus de précisions pendant que votre mémoire est fraîche.

Cordialement, Votre conseil d'Ombudsman

Martine Hogue
Chokri Khelifi
France Lapierre

VOTRE COMITÉ
DU PROGRAMME D'AIDE
AUX EMPLOYÉ(E)S

LA VIE EST UNE CHOSE PRÉCIEUSE ET FRAGILE

Chaque jour, nous sommes confrontés à une multitude de défis et d'incertitudes qui peuvent remettre en question notre existence. Nous réalisons souvent à quel point la vie peut être éphémère et vulnérable. Cela nous rappelle l'importance de chérir chaque instant et de prendre soin de nous-mêmes et des autres.

La fragilité de la vie nous pousse à réfléchir sur nos priorités et à apprécier les moments de bonheur et de joie. Elle nous rappelle également l'importance de cultiver des relations significatives et de soutenir ceux qui nous entourent. Chaque personne que nous rencontrons a sa propre histoire et ses propres luttes, et il est essentiel d'être empathique et bienveillant envers les autres.

La fragilité de la vie nous rappelle également l'importance de prendre soin de notre santé physique et mentale. Prendre le temps de se reposer, de se ressourcer et de se connecter avec nos émotions sont des bases essentielles afin de maintenir un équilibre dans nos vies.

En fin de compte, la fragilité de la vie nous rappelle que chaque jour est une opportunité précieuse de grandir, d'apprendre et de trouver du sens. Il est important de vivre pleinement, de poursuivre nos passions et de créer des souvenirs durables. N'oubliez pas que vous êtes entourés de personnes qui se soucient de vous et qui sont prêtes à vous soutenir dans les moments plus difficiles.

Des ressources sont également disponibles en cas de besoin.

Votre comité du Programme d'aide aux employés,

Myriam Moïse
Julie Pelletier
Marc-Aubert St-Laurent

VOTRE COMITÉ RÉGIMES DE RETRAITE, ASSURANCES ET PLANIFICATION

Terminaison de l'entente-cadre de transfert entre l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal et le régime de retraite des Cols bleus de la Ville de Montréal.

Le présent avis vise à informer les participantes et les participants que l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal met fin à l'entente-cadre de transfert entre le Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal et le régime de retraite des Cols bleus de la Ville de Montréal.

L'entente vers ou en provenance du Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal prendra fin le 15 janvier 2024. Par conséquent, il ne sera plus possible de soumettre de nouvelles demandes visant à faire reconnaître vos droits accumulés de votre régime de la Ville de Montréal vers le Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal et inversement.

Toutes les demandes de transfert reçues au plus tard le 14 janvier 2024 seront traitées selon les dispositions prévues à l'entente.

Le bureau des régimes de retraite de Montréal
: transferts_avec_entente@montreal.ca

Pour la commission du régime de retraite de la Ville de Montréal



UNE MEILLEURE VISION POUR TOUTE VOTRE FAMILLE

Votre organisation est membre du programme Avantage IRIS et cela signifie que vous et votre famille avez droit à des avantages exclusifs en matière de soins oculaires chez IRIS. Il n'y a pas de frais pour vous, c'est facile de s'inscrire et vous profiterez de tous les avantages offerts par IRIS comme la facturation directe à votre assurance, le financement sans intérêt, la garantie inconditionnelle IRIS et plus encore.

RÉCLAMEZ VOS AVANTAGES DÈS AUJOURD'HUI

Visitez n'importe quelle boutique IRIS
ou visitez iris.ca/avantages et utilisez le
code d'accès : SCFP301



VOICI QUELQUES-UNES DE VOS OFFRES EXCLUSIVES

LUNETTES DE PRESCRIPTION ÉCONOMISEZ 150 \$

À l'achat de lunettes comprenant une monture et des lentilles de prescription traitées antireflet (lentilles d'une valeur de 250 \$ ou plus).*

LUNETTES DE SOLEIL DE PRESCRIPTION ÉCONOMISEZ 150 \$

À l'achat de lunettes comprenant une monture et des lentilles solaires de prescription.*

PROTECTION SOLAIRE ÉCONOMISEZ 50 \$

À l'achat de lunettes solaires sans prescription de 100 \$ ou plus.*

Des questions ou besoin d'aide supplémentaire?

Envoyez-nous un courriel à l'adresse : avantages@iris.ca

*Seuls les membres du Programme des Avantages IRIS peuvent utiliser les offres du programme. Les avantages doivent être présentés au moment de l'achat. Une seule offre du Programme des Avantages IRIS peut être appliquée à chaque transaction. Ne peut être jumelé à aucune autre offre IRIS, remise instantanée, carte IRIS, certificat IRIS, offre en boutique ou promotion. Non applicable sur les lunettes de sécurité ou les lunettes de sécurité pour le sport. Exclut tous les forfaits. D'autres conditions peuvent s'appliquer, renseignez-vous en boutique.



BONNE

RETRAITE!

NOM	PRÉNOM	DATE D'ÉTAT	NOM DU SERVICE
BERTHELETTE	DANIEL	2023-01-13	ARRONDISSEMENT SUD-OUEST
DEMERS	GUY	2023-02-03	ARRONDISSEMENT MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE
BILODEAU	MANON	2023-02-09	ARRONDISSEMENT MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE
VENTURA	MAURICIO	2023-02-10	ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT
JOHNSON	STEPHEN	2023-02-17	ARRONDISSEMENT SUD-OUEST
DE TONNANCOUR	ALAIN	2023-02-24	SERVICE DU MATÉRIEL ROULANT ET DES ATELIERS
LECLERC	CHANTAL	2023-02-25	ARRONDISSEMENT SUD-OUEST
GONZALEZ	ORIANA	2023-03-01	ARRONDISSEMENT DE VILLERAY-ST-MICHEL-PARC EXTENSION
ROY	MAURICE	2023-03-01	ARRONDISSEMENT DE LACHINE
ARCAND	ALAIN	2023-03-08	SERVICE DE L'EAU
DESAULNIERS	GERARD	2023-03-16	ARRONDISSEMENT DE VERDUN
LALONGE	MICHEL	2023-03-17	ARRONDISSEMENT OUTREMONT
CYR	MARCELLIN	2023-03-31	ARRONDISSEMENT ROSEMONT-PETITE-PATRIE
COUSINEAU	MICHEL	2023-04-04	ARRONDISSEMENT AHUNTSIC-CARTIERVILLE
VEILLEUX	MARCEL	2023-04-05	ARRONDISSEMENT OUTREMONT
LALONDE	BENOIT	2023-04-10	ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT
DUCHARME	MARIE-PAULE JOANNE	2023-04-13	ARRONDISSEMENT MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE
DERY	CLAUDE	2023-04-15	ARRONDISSEMENT SUD-OUEST
LANG	FRED	2023-04-17	DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES
TARDY	ROGER	2023-04-17	SERVICE DU MATÉRIEL ROULANT ET DES ATELIERS
BENOIT	BENOIT	2023-04-21	SERVICE DES IMMEUBLES
SENECAL	CLAUDE	2023-04-21	ARRONDISSEMENT SUD-OUEST
SICILIANO	CLAUDIO	2023-04-21	SERVICE DE L'EAU
LAMARCHE	CLAUDE	2023-04-21	ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD
LAGASSE	MARTIN	2023-04-25	SERVICE DU MATÉRIEL ROULANT ET DES ATELIERS
QUELLET	CLAUDINE	2023-04-28	ARRONDISSEMENT VILLERAY-SAINT-MICHEL-PARC EXTENSION
HACHE	CAROLE	2023-04-28	ARRONDISSEMENT VILLERAY-SAINT-MICHEL-PARC EXTENSION
PICHETTE	JOCELYNE	2023-04-28	JARDIN BOTANIQUE
ALI BENALI	HAMICHE	2023-04-29	ARRONDISSEMENT MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE
EMMONS	ROBERT	2023-04-29	ARRONDISSEMENT SUD-OUEST
DA SILVA	JOSE	2023-05-01	ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
PILON	BENOIT	2023-05-01	ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ARPIN	MARCEL	2023-05-02	ARRONDISSEMENT DE VERDUN
VAILLANCOURT	SYLVIE	2023-05-06	SERVICE DES GRANDS PARCS DU MONT-ROYAL
JAZOUL	ABDELLATIF	2023-05-12	ARRONDISSEMENT D'ANJOU
VAILLANCOURT	STEPHANE	2023-05-13	ARRONDISSEMENT VILLE-MARIE
ST-HILAIRE	DIANE	2023-05-15	ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-PETITE-PATRIE
MARTIN	MICHEL	2023-05-20	SERVICE DE L'EAU
PANNETON	SYLVAIN	2023-05-26	ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD

POULIN	YVES	2023-05-26	ARRONDISSEMENT ROSEMONT-PETITE-PATRIE
JOUBERT	STEPHANE	2023-05-29	ARRONDISSEMENT VILLERAY-ST-MICHEL-PARC EXTENSION
PEPIN	GUY	2023-06-01	ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT
DESBIENS	PIERRE	2023-06-01	SERVICE DES IMMEUBLES
SEGUIN	ALAIN	2023-06-02	ATELIER VILLERAY - SAINT-MICHEL
CHEHAB	MYRIAM	2023-06-02	ARRONDISSEMENT LE PLATEAU-MONT-ROYAL
THERIAULT	DAN	2023-06-03	ARRONDISSEMENT PIERREFONDS-ROXBORO
MASSIE	JEAN-PAUL JOSEPH	2023-06-06	SERVICE DU MATÉRIEL ROULANT ET DES ATELIERS
GARIEPY	DANIEL	2023-06-09	ARRONDISSEMENT MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE
JEANNOTTE	MICHEL	2023-06-14	ARRONDISSEMENT ROSEMONT-PETITE-PATRIE
BOLDUC	NATHALIE	2023-06-16	ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES
DESJARDINS	DENIS	2023-06-16	ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
CHEVARIE	GERALD	2023-06-16	ARRONDISSEMENT SUD-OUEST
ETIENNE	JEAN-MICHEL	2023-06-16	ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE
PILON	MARTIN	2023-06-16	SERVICE DE L'EAU
GEORGES	SYLVIE	2023-06-17	ARRONDISSEMENT SUD-OUEST
RIENDEAU	LUC	2023-06-17	ARRONDISSEMENT D'ANJOU
BEDARD	MARIO	2023-06-23	ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
VILLENEUVE	BRUNO	2023-06-24	DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES
GILLES	WADSON	2023-06-27	ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE
PRUD'HOMME	ANDRE	2023-06-28	SERVICE DES GRANDS PARCS DU MONT-ROYAL
PILOTE	DANIEL	2023-06-30	ARRONDISSEMENT VILLERAY-SAINT-MICHEL-PARC EXTENSION
VALADE	CLAUDE	2023-06-30	ARRONDISSEMENT DE VERDUN
GAGNE	DANIEL	2023-06-30	ARRONDISSEMENT D'ANJOU
MOREAU	MICHEL	2023-06-30	ARRONDISSEMENT AHUNTSIC-CARTIERVILLE
PAQUETTE	SYLVAIN	2023-06-30	ARRONDISSEMENT AHUNTSIC-CARTIERVILLE
EXANVILLE	RENE	2023-07-01	ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD
BOLDRIN	GIOACCHINO	2023-07-01	ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT
PEARSON	JACQUES	2023-07-01	ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT
RICARD	DIANE	2023-07-01	SERVICE DU MATÉRIEL ROULANT ET DES ATELIERS
LECOURS	JAMES	2023-07-04	SERVICE DU MATÉRIEL ROULANT ET DES ATELIERS
BELANGER	RENE	2023-07-06	ARRONDISSEMENT LE PLATEAU MONT-ROYAL
SAVARIA	ANN-MARIE	2023-07-07	ARRONDISSEMENT MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE
BROCHU	BERNARD	2023-07-07	ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE
LANTEIGNE	CAROLE	2023-07-08	ARRONDISSEMENT VILLE-MARIE
BELLEVILLE	CHANTAL	2023-07-08	ARRONDISSEMENT MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE
BOURASSA	JEAN	2023-07-09	SERVICE DE L'EAU
CHECHILE	TONY	2023-07-14	ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES
ANDREANI	ROBERTO	2023-07-14	ARRONDISSEMENT SUD-OUEST
CARON	MICHEL	2023-07-14	SERVICE DU MATÉRIEL ROULANT ET DES ATELIERS

FRANCOEUR	VINCENT	2023-07-18	RESSOURCES MATÉRIELLES ET INFORMATIQUES
PEPIN	JACQUES	2023-07-21	ARRONDISSEMENT SUD-OUEST
LEVESQUE	ALAIN	2023-07-21	SERVICE DU MATÉRIEL ROULANT ET DES ATELIERS
OVIEDO	NESTOR	2023-07-28	ARRONDISSEMENT DE LASALLE
BOESCH	KAREN	2023-07-28	ARRONDISSEMENT DE LASALLE
LAPIERRE	NORMAND	2023-07-29	ARRONDISSEMENT LE PLATEAU-MONT-ROYAL
MEUNIER	NATHALIE	2023-07-29	ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE
MYETTE	GILLES JR.	2023-07-30	ARRONDISSEMENT AHUNTSIC-CARTIERVILLE
IUCULANO	GIOVANNI	2023-07-31	ARRONDISSEMENT VILLERAY-ST-MICHEL-PARC EXTENSION
OUELLET	LUCIE	2023-08-01	ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT
CHAMPAGNE	DIANE	2023-08-04	ARRONDISSEMENT ROSEMONT-PETITE-PATRIE
LONGPRE	CHRISTIANE	2023-08-05	ARRONDISSEMENT MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE
GARNEAU	JEAN FRANCOIS	2023-08-06	SERVICE DE L'EAU
DESALLIERS	PIERRE	2023-08-07	MAGASIN ET APPROVISIONNEMENT
SEGUIN	YVAN	2023-08-11	ARRONDISSEMENT MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE
DUBOIS	SYLVIE	2023-08-17	ARRONDISSEMENT MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE
LAUZE	RAYMOND	2023-08-17	ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES
RINFRET	LOUIS	2023-08-19	JARDIN BOTANIQUE
DIONNE	LISE	2023-08-21	ARRONDISSEMENT VILLE-MARIE
PLOUFFE	LINDA	2023-08-28	ARRONDISSEMENT DE LACHINE
ATTALAOUI	KAMEL	2023-08-31	ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-PETITE-PATRIE
CLOUTIER	JEAN-CLAUDE	2023-09-01	ARRONDISSEMENT VILLERAY-SAINT-MICHEL-PARC EXTENSION
COLLARD	RONALD	2023-09-01	ARRONDISSEMENT D'ANJOU
BOURGUIGNON	DANIEL	2023-09-01	ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT
DESPAULT	BERTRAND	2023-09-02	DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES
HOUDE	JOHANNE	2023-09-08	ARRONDISSEMENT MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE
DURANCEAU	MARIE-CLAUDE	2023-09-15	ARRONDISSEMENT SUD-OUEST
BOHEMIER	GUY	2023-09-21	DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES
BEAUCHEMIN	YOLANDE	2023-09-22	ARRONDISSEMENT SUD-OUEST
VALLEE	JOCELYN	2023-09-22	ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD
MONDOR	ANDRE	2023-09-24	ARRONDISSEMENT MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE
CHENIER	ALAIN	2023-09-25	ARRONDISSEMENT VILLERAY-SAINT-MICHEL-PARC EXTENSION
COTE	GUY	2023-09-29	ARRONDISSEMENT LE PLATEAU-MONT-ROYAL
ROY	MARC	2023-09-30	ARRONDISSEMENT CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE
BELLAVANCE	ISABELLE	2023-10-15	JARDIN BOTANIQUE
LAWRENCE	LYNN	2023-10-20	ARRONDISSEMENT MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE
FUOCO	PASQUALE	2023-10-28	SERVICE DE LA PROPRETÉ
LIBERSAN	STEPHANE	2023-10-28	ARRONDISSEMENT PIERREFONDS-ROXBORO
CHAPLEAU	PIERRE	2023-10-30	ARRONDISSEMENT ROSEMONT-PETITE-PATRIE
BOIVIN	LISE	2023-11-08	ARRONDISSEMENT AHUNTSIC-CARTIERVILLE
BOUTHILLIER	MARIO	2023-11-19	ARRONDISSEMENT SUD-OUEST

Cliniques médicales spécialisées en médecine du travail

Multiclinique

1465, rue Bélanger Est
Montréal (Québec) H2G 1A5
Tél : 514 728-2264 Fax : 514 728-7076

CMI Saint-Laurent

2040, Marcel Laurin # 240
Saint-Laurent (Québec) H4R 1J9
Tél : 514 747-9936 Fax : 514 747-9331

CMI Crémazie

370, Crémazie Est
Montréal (Québec) H2P 1E5
Tél : 514 383-9936 Fax : 514 383-9331

CMI Laval

1875, Maurice Gauvin # 205
Laval (Québec) H7S 2M5
Tél : 450 902-9980 Fax : 450 902-9979

CMI Côte Vertu

475, boul. de la Côte-Vertu
Saint-Laurent (Québec) H4L 1X7
Tél : 514 855-9090 Fax : 514 855-0220

Polyclinique Médicale Populaire

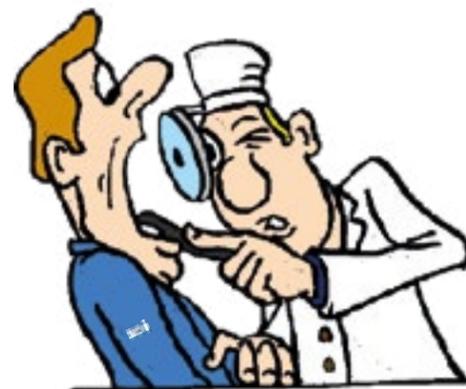
1988, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec) H2K 2H7
Tél : 514 524-3637 ou 514 524-1571



IMPORTANT – IMPORTANT – IMPORTANT INFORMATION POUR MEMBRES ACTIFS SEULEMENT ASSURANCES – SOINS DENTAIRES

Pour éviter de mauvaises surprises, prenez note que lorsque vous devez recevoir un des traitements suivants : couronne, pivot ou prothèse dentaire, veuillez **TOUJOURS** demander au dentiste de transmettre un plan de traitement au Syndicat à l'adresse courriel: assurances301@scfp301.qc.ca **AVANT** d'effectuer ces traitements.

Pour de plus amples informations ou pour toute autre question concernant l'assurance collective, veuillez communiquer avec le département de l'assurance au bureau du Syndicat au **514 384-7730**.



Êtes-vous vraiment assuré?

Lorsque vous profitez d'un congé sans solde, d'un congé de maternité ou parental, d'un congé à traitement différé ou simplement d'une période sabbatique, vous avez la responsabilité d'en informer votre Syndicat afin de maintenir votre assurance collective en vigueur.

À noter que pour les congés à traitement différé, vous devrez payer la cotisation d'assurance en entier, incluant la part de l'employeur.

Faute de nous en aviser, une suspension de votre protection d'assurance collective pourrait en résulter. Une telle situation n'est ni gagnante pour vous ni pour l'ensemble des Cols bleus.

Nous vous remercions à l'avance de communiquer avec Nathalie Imbeault au 514 384-7730.



AVIS AUX FUTURS RETRAITÉS

Trois mois avant
votre retraite, il serait préférable
de prendre rendez-vous
avec le comité Régime de
Retraite.

514 384-7730
Sans frais :
1 877 384-7736

AVIS AUX RETRAITÉS

Trois mois avant l'âge de 65 ans,
vous devez communiquer avec le
département de l'assurance au
bureau du Syndicat, car votre plan
d'assurance groupe sera modifié
après cet âge.

IMPORTANT – IMPORTANT – IMPORTANT INFORMATION POUR TOUS LES MEMBRES (ACTIFS ET RETRAITÉS)

ASSURANCES – SOINS MÉDICAUX

Avant de vous présenter chez un professionnel de la santé, assurez-vous de vérifier si l'ordre ou l'association dont fait partie votre professionnel est bien couvert par l'assurance collective.

Pour de plus amples informations ou pour toute autre question concernant l'assurance collective, veuillez communiquer avec le département de l'assurance au bureau du Syndicat au

514 384-7730 assurances301@scfp301.qc.ca



EN COTISANT AU REER+ PAR RETENUE SUR LE SALAIRE, VOUS PROFITEZ DE CRÉDITS D'IMPÔT SUPPLÉMENTAIRES* DIRECTEMENT SUR VOTRE PAIE.

Atteignez vos objectifs d'épargne en toute tranquillité

fondsftq.com/rss

 Pour plus d'informations concernant le REER+ au Fonds de solidarité FTQ, contactez un responsable local (RL) de votre section locale.

* L'acquisition d'actions du Fonds de solidarité FTQ peut donner droit aux crédits d'impôt relatifs aux fonds de travailleurs. Les crédits d'impôt sont de 30 %, soit 15 % au Québec et 15 % au fédéral, et limités à un montant de 1 500 \$ par année d'imposition, ce qui correspond à l'achat d'actions du Fonds de solidarité FTQ d'un montant de 5 000 \$.

Veuillez lire le prospectus avant d'acheter des actions du Fonds de solidarité FTQ. Vous pouvez vous procurer un exemplaire du prospectus sur le site Web fondsftq.com, auprès d'un responsable local ou aux bureaux du Fonds de solidarité FTQ. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.

Syndicat des Cols bleus regroupés de Montréal

Avantages pensés pour vous

Profitez de rabais exclusifs sur vos assurances auto, habitation et véhicules de loisirs.

C'est gratuit :

- assistance routière, en combinant l'assurance auto et habitation
- étalement des paiements : jusqu'à 26 versements

Prise en charge du paiement des primes en cas d'invalidité totale

Demandez une soumission au beneva.ca/scfp ou au 1 866 551-2641.

beneva

Les assurances de dommages sont souscrites par Société d'assurance Beneva inc. et distribuées par Beneva inc., agence en assurances de dommages et ses partenaires autorisés. L'offre est disponible uniquement lors du renouvellement du contrat d'assurance de dommages ainsi que pour les nouveaux clients. En tout temps, seul le contrat d'assurance précise les clauses et modalités relatives à nos protections. Certaines conditions et exclusions s'appliquent | © Beneva inc. 2023 ¹⁰⁰ Le nom et le logo Beneva sont des marques de commerce de Groupe Beneva inc. utilisées sous licence.



VOTRE COMITÉ DE NÉGOCIATION



En cette fin d'année 2023, voici où en est le comité dans ses négociations.

Au niveau des conventions collectives :

Les négociations sont en préparation, à divers niveaux, dans les accréditations suivantes : Ville de Dorval, Ville de Montréal-Ouest, Ville de Pointe-Claire, Ville de Dollard-des-Ormeaux, Société du Parc Jean-Drapeau et Ville de Kirkland.

Avant la période des Fêtes, des rencontres de négociation sont prévues à L'Île-Bizard et à Pierrefonds (jusqu'en mars 2024).

Nos négociations sont à l'étape du normatif actuellement avec les représentants de Ville Mont-Royal et nous comptons terminer ce volet avant la période des Fêtes.

Des négociations sont également en cours à Senneville et Sainte-Anne-de-Bellevue.

À la Ville de Montréal-Est, l'avis de négociation a été déposé le 15 octobre 2023. Par la suite, à la demande du Syndicat, un médiateur du ministère du Travail a été mandaté pour enquêter sur le climat de travail pour cet employeur. La diffusion de ce rapport était prévue pour le 4 décembre 2023 et ce dernier viendra orienter le sens de la négociation.

Nous avons procédé à l'envoi des sondages aux membres de Société VIA (centre de tri). Au retour du congé des Fêtes, nous allons procéder à la compilation des sondages et débiter les rencontres préparatoires.

Le 30 mars 2023, à la Société d'habitation et de développement de Montréal, locataires-surveillants, nous avons tenu l'assemblée d'accréditation extraordinaire avec les membres afin d'y présenter le cahier des demandes. L'ensemble des membres ont voté en faveur des demandes présentées et ont ainsi appuyé le comité à débiter la négociation. En mai 2023, nous avons débuté la négociation avec l'employeur et nous avons des dates prévues jusqu'en décembre 2023.

À l'Office municipal d'habitation de Montréal, surveillants-résidents, nous avons procédé à l'envoi des sondages aux membres et le 25 avril dernier, une assemblée extraordinaire d'accréditation a été tenue afin d'y présenter le cahier des demandes. L'ensemble des membres ont voté en faveur des demandes présentées et ainsi ont appuyé le comité à débiter la négociation. Nous avons débuté les rencontres avec l'employeur en juin et des dates sont prévues à l'agenda jusqu'en décembre 2023.

À l'Office municipal d'habitation de Montréal, nous avons procédé à l'envoi des sondages aux membres et fait la compilation. Le 22 novembre 2023, nous avons tenu une assemblée extraordinaire d'accréditation pour la présentation du cahier des demandes. Les membres ont voté en faveur des demandes présentées et ainsi ont appuyé le comité à débiter la négociation. Des dates sont prévues pour la négociation avec l'employeur de janvier à juin 2024.

En ce qui a trait à la Ville de Côte Saint-Luc, les négociations avec l'employeur ont repris. Celles-ci se déroulent bien jusqu'à maintenant. Nous avons d'autres rencontres prévues au calendrier dans les prochaines semaines.

Pour Ricova RSC Inc., les rencontres de négociation avec l'employeur ont débuté au printemps 2023. Nous avons tenu plusieurs rencontres entre les mois d'avril et d'octobre 2023. Après plusieurs discussions, le 30 octobre dernier, le Syndicat et l'employeur sont parvenus à une entente de principe. Le 6 novembre, deux assemblées d'accréditation extraordinaire se sont tenues et les membres ont voté, à l'unanimité, en faveur de l'entente de principe présentée.

Nous avons tenu plusieurs rencontres de négociation à Six Flags, secteur Opération-Restauration entre les mois de juin et d'octobre 2023. Après plusieurs discussions, le 21 octobre dernier, le Syndicat et l'employeur sont parvenus à une entente de principe. Le 21 novembre dernier, une assemblée d'accréditation extraordinaire a eu lieu et les membres ont voté en faveur de l'entente de principe présentée.

Le 9 août dernier, à Westmount, l'entente de principe a été acceptée par les membres et nous en sommes actuellement à finaliser les textes. La nouvelle convention sera signée très prochainement.

Le 16 novembre dernier, à Baie-d'Urfé, nous avons procédé à la signature de la nouvelle convention collective avec la ville. L'entente est d'une durée de 5 ans, de 2022 à 2026.

Enfin, à la Ville de Montréal, le comité de négociations a débuté les rencontres de préparation pour le renouvellement de la convention collective. Un tract a été affiché dans les milieux de travail depuis la fin novembre, afin d'informer les membres que le sondage sera envoyé au début du mois de décembre. Nous débiterons la compilation du sondage à la mi-janvier. D'ici là, le comité de négociations rencontrera tous les comités de la structure syndicale, afin de connaître les améliorations qu'ils souhaiteraient voir apportées à la prochaine convention, pour faciliter leur travail.

En ce qui concerne les négociations locales des 17 points, à Ahuntsic-Cartierville, Saint-Laurent et Villeray-Saint-Michel - Parc-Extension, elles sont en cours et des dates s'étendent jusqu'en 2024.

Nous en sommes à la moitié du chemin à Saint-Laurent et les séances de négociations sont au calendrier jusqu'au mois de mars 2024.

Les négociations sont lentes à Ville-Marie et Rosemont. Il devrait y avoir des rencontres en décembre. Nous avons une dernière rencontre de préparation prévue le 12 décembre 2023 à Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

et la date du 15 décembre a été annulée avec l'arrondissement, afin de débiter la négociation. Des dates sont prévues jusqu'en juin 2024.

Au Plateau-Mont-Royal, les rencontres de négociation avec l'arrondissement ont débuté en juin dernier. D'autres dates avec l'arrondissement sont prévues jusqu'en juin 2024.

La première rencontre avec Verdun a eu lieu et le dépôt de leurs demandes a été fait. Le dépôt de nos demandes est prévu pour le 19 décembre et des dates sont prévues jusqu'en avril 2024.

Enfin, il faut souligner l'intervention de notre président, Jean-Pierre Lauzon, au dernier Conseil municipal du 20 novembre dernier. Il est venu réaffirmer la nécessité du travail à l'interne comme solution aux problèmes de la Ville dans sa gestion des fonds publics. À l'heure où le prix des contrats ne cesse d'exploser dans plusieurs champs d'activités, il est grandement temps que notre employeur en vienne à l'évidence qu'un monopole privé est beaucoup plus nocif économiquement qu'un monopole public !

Syndie Ouellette
Éric Bélanger
Jonathan Gosselin
Guy Lagacé
Jean-François Rozon

VOTRE COMITÉ RELATIONS HUMAINES ET SOLIDARITÉ

Cet automne, nous avons fait des visites dans les lieux de travail pour la campagne Centraide. Plus de 60 rencontres ont eu lieu et nous vous remercions pour votre écoute et votre participation en grand nombre et nous vous disons, à octobre prochain !

Merci à l'équipe des délégués sociaux; Mélanie Roberge, Patricia Pépin, Pascal Proulx, Frédéric Charest et Stéphane Brodeur.

La 34e année des paniers de Noël s'est terminée le 17 décembre dernier et nous avons procédé à la livraison de plus de 300 paniers pour une valeur totale de plus de 200 000 \$!

Le slogan « Les bleus le font mieux ! » n'a jamais été aussi vrai ! Chaque année, il se produit un petit miracle de Noël. Eh bien, cette année encore, toutes les collectes à travers les milieux de travail autant en argent qu'en nourriture furent appréciées.

Ce grand projet n'aurait pas pu avoir lieu sans l'équipe mise en place de Pascal Proulx, Yakup Cicek, Frédéric Charest et de Stéphane Brodeur.

Un merci spécial aux bénévoles qui, tout au long du processus, étaient là au 9650 avenue Papineau, mais plus particulièrement à Claudette Verdi.

Également, nous aimerions remercier la Ville de Montréal et tous les Cols bleus des différentes accréditations du 301, pour leur grande collaboration, telles que le prêt de véhicules, les dons monétaires et de denrées ainsi que leur présence au 9650 au cours des semaines de préparation.

Vous avez été nombreux à vous présenter et, sans vous, nous n'y serions pas arrivés.

Un gros remerciement à :

- Usine Atwater
- Usine des Baillels
- La Station d'épuration Jean-R. Marcotte
- Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
- Arrondissement du Sud-Ouest
- Arrondissement de Pierrefonds
- Arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
- Arrondissement Villeray-Saint-Michel - Parc-Extension

Les villes de :

Montréal-Est, Montréal-Ouest, Kirkland, Côte-Saint-Luc, Hampstead et Mont-Royal
La Ronde (Six Flags)

Évidemment, sans nos nombreux commanditaires, nous n'aurions pu réussir ce tour de force ! En ce sens, nous voulons remercier :

- Ville de Montréal
- M. Chris Ross, M. Nicolas Jean, Mme Linda Gingras de l'Association des pompiers
- Mme Sabrina Kovacevic, ainsi que les bénévoles de la Caisse Desjardins du Réseau municipal
- Mme Lora Simoncig, Sucre Lantic
- Mme Odrée Bouthillette-Norris et M. Claude Lamontagne, Cascades
- M. Jean-François Chenail, Chenail, Fruits et Légumes
- M. Louis Gagnon, Canadian Tire de Crémazie
- Mme Josée Paradis, Cuisine Cora
- M. Renault Poissant, Métro Fleury
- Imprimerie Meteore Inc.
- Nicole Mayer, Salle de Quilles Fleury
- David Laflamme, Beneva assurances.

Nous vous donnons rendez-vous pour la 35e année des paniers de Noël en décembre 2024 et, d'ici là, restez à l'affût des activités !

Au plaisir de vous rencontrer aux prochaines assemblées !

Stéphane Brodeur
Frédéric Charest



Merci



RASSEMBLER POUR AIDER • AIDER POUR RASSEMBLER



À GO, ON CENTRAIDE

Centraide appuie près de 350 organismes et rejoint **1 personne sur 5** dans le Grand Montréal

Employée ou employé Autres

Nom _____

Pour le service / arr. _____ N° d'employé(e) (sur carte) _____

Adresse (domicile)* _____

Ville _____ Province _____ Code postal _____

Courriel _____ N° de téléphone _____

*L'Agence du revenu du Canada exige que l'adresse personnelle du donateur apparaisse sur le reçu pour don de charité émis par Centraide.

Je préfère faire mon don

2 en espèces \$

3 par chèque \$ À l'ordre de Centraide du Grand Montréal

4 par carte de crédit

En un seul versement de \$

Par prélèvements mensuels de \$ x 12 = \$/an

N° de la carte

Date d'expiration
 Mois Année

Signature: _____

Date: _____

Un reçu sera émis par Centraide pour un don de 20\$ et plus annuellement.
N° d'enregistrement: 11884 2517 RR0001

1 La déduction à la source, le moyen le plus facile de donner

A. Je répartis mon don au montant de mon choix sur: 26 paies 52 paies

4\$ 10\$ 12\$ 24\$ 48\$ ou \$

don Leader (sur 52 paies) don Leader (sur 26 paies)

B. Je verse un montant unique de \$

J'autorise la retenue du don par la Division de la paie institutionnelle.

Signature: _____ Date: _____

Dons Leaders uniquement :

J'accepte que mon nom soit publié dans le répertoire du Cercle des Leaders et grands donateurs sur le site Web de Centraide.

LE DON À LA SOURCE, LA FAÇON LA PLUS FACILE DE CONTRIBUER!

Quelque soit le montant de votre don, vous pouvez choisir de contribuer par :

Don unique

Contribution prélevée une seule fois sur la première paie de janvier.

Don récurrent

Contribution prélevée à chaque paie à compter de la première paie de janvier.

Un don récurrent continuera jusqu'à une demande écrite de votre part, et ce, en tout temps.

Pour modification ou interruption, merci de faire parvenir un courriel au Bureau des campagnes de financement : campagnes.financement@montreal.ca en indiquant les changements souhaités ainsi que votre nom, prénom et matricule (tel qu'indiqué sur votre carte d'employée ou d'employé).

Votre don est déductible d'impôt et le montant apparaîtra à la case «Dons de bienfaisance» de vos relevés fiscaux émis par la Ville (T4) pour l'année de déduction.

	DON PAR PAIE	DON PAR JOUR	DON PAR PAIE APRÈS IMPÔTS	DON PAR JOUR APRÈS IMPÔTS	DON ANNUEL	APRÈS IMPÔTS
26 PAIES	8,00 \$	0,57 \$	5,35 \$	0,38 \$	208 \$	139,08 \$
52 PAIES	10,00 \$	0,71 \$	2,67 \$	0,38 \$	208 \$	139,08 \$



MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE MOURIR.
 OseParlerDuSuicide.com

Semaine de prévention du suicide
 DU 4 AU 10 FÉVRIER 2024

BESOIN D'AIDE POUR VOUS OU UN PROCHE ?
 Téléphone: 1 866 APPELLE (277-3553)
 Texte: 535353
 Partout au Québec, 24/7
 Clavardage, information et outils: seklide.ca

AQPS Association québécoise de prévention du suicide
 Québec

Fondation Jacques-Forest

des Cols Bleus regroupés de Montréal

DON À LA FONDATION JACQUES-FOREST

Par la présente, je désire souscrire à un don à la Fondation Jacques-Forest, par mode de prélèvement automatique, et ce, à compter du : _____ / _____ / 2023.

Montant : _____ \$ Semaine
 Mois
 Année

Par retrait bancaire :
Inscrire les informations ou fournir un spécimen de chèque

Transit : _____
 # Institution : _____
 # Compte : _____ - ____
 (avec chiffre vérificateur)

➔ OU

Via Solutions Employeur Desjardins :
À même votre indemnité versée par le Syndicat des cols bleus regroupés de Mtl

Compagnie 214049 (employé(e)s bureau)
Compagnie 214249 (dirigeant(e)s bureau)
Compagnie 236155 (membres structure)

Lettres moulées: _____
 Matricule : _____

Siège social _____ Et j'ai signé _____

8455 ave Papineau Montréal (QC) Ce _____ e jour du mois de _____ 2023
 H2M 2G2

514 384-7730 # d'enregistrement 89180 8081 RR 0001
 1 877 384-7736 (Extérieur)
 514 384-0990 (Télécopieur)

« Je fais un don au nom des Cols Bleus... »



NOUS

D'UNE SEULE VOIX

**FRONT
COMMUN**



*Le journal Le 301 est une production de
Antony Rock & Eyal Sihmon*

COMITÉ COMMUNICATION, SENSIBILISATION ET MOBILISATION

En collaboration avec les employé(e)s de bureau du SCFP-FTQ, section locale 301, affiliés aux Teamsters - 1999

Nos coordonnées : 8455 Papineau, Montréal (Québec) H2M 2G2

T 514 384-7730 / F 514 384-0990 /

cols.bleus@scfp301.qc.ca / www.scfp301.qc.ca

NB : LE GENRE MASCULIN EST UTILISÉ COMME GÉNÉRIQUE,
IL DÉSIGNE AUTANT LES FEMMES QUE LES HOMMES.